

AR Prefecture

063-200070712-20221108-DBC20221108_05-DE
Reçu le 17/11/2022
Publié le 17/11/2022

N° DBC 20221108-05

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 NOVEMBRE 2022 à 13H00

Date de la convocation : 02 novembre 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 08 NOVEMBRE 2022 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Sophie DELAIGUE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Martine MUNOZ, Georges LOPEZ, Patrick SAUZEDDE, Jean-François DELAIRE, Thomas BARNERIAS, Jany BROUSSE, Daniel BALISONI.

Membres du Bureau absents excusés :

Hélène BOUDON, Rachel BOURNIER, Ludovic COMBE, Philippe BLANCHOZ, Éric CABROLIER, Didier ROMEUF, Olivier CHAMBON Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**EXAMEN DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF (APD) DE L'EXTENSION DE
LA FERME INTERCOMMUNALE DU CHANDALON, A ARCONSAT**

Rapporteur : Jean-François DELAIRE, Vice-président

Vu les statuts de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE, et notamment sa compétence « actions de développement économique ».

Considérant le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) 2020-2026 de TDM approuvé le 20 février 2020, et notamment sa fiche-action n°C.1.1 Développement de nouvelles pratiques agricoles.

Considérant le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) approuvé le 24 juin 2021, et notamment son Orientation 2 : Développer une agriculture de proximité respectueuse des hommes et des sols.

Le rapporteur rappelle que la Ferme de Chandalon accueille le Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) du Chandalon, une exploitation maraîchère, depuis sa mise en service en 2017. Mais après 5 ans d'activités, le groupement est à l'étroit dans le bâtiment de 201 m².

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

17

Membre du Bureau représenté :

3

Membres présents sans voix
délibératives : 1

Total votants : 19

AR Prefecture

063-200070712-20221108-DBC20221108_05-DE
Reçu le 17/11/2022
Publié le 17/11/2022

L'Atelier CASA, mandataire d'un groupement de Maîtrise d'Œuvre (MŒ) associant les bureaux d'études ALTAÏS Ingénierie, CS2L et l'Atelier d'ingénierie CASA, a été retenu mi-avril 2022 pour concevoir une extension à la ferme.

Le Comité Technique (CoTech) dédié à l'opération s'est réuni à 5 reprises de mai à octobre 2022.

Le rapporteur explique qu'il convient d'étudier l'Avant-Projet Définitif (APD) et le montant estimatif des travaux qui s'élève à ce stade à 140 000 € euros HT.

Il précise que des financements sont mobilisables, comme indiqué dans le plan de financement ci-dessous :

- Auprès du Conseil départemental 63, au titre de la subvention « Favoriser le développement des productions locales de qualité – Soutien à la création d'ateliers de transformation et/ou de commercialisation à la ferme », à hauteur de 30% de la MŒ et des travaux éligibles ;
- Auprès du Conseil régional, au titre de l'Appel À Projet (AAP) « Promouvoir et développer la construction en bois local », à hauteur de 20% du montant HT du lot bois à base de douglas et 30% pour celui à base de sapin pectiné, cet arbre étant considéré comme une « essence locale peu valorisée ».

Dépenses (HT)		Recettes	
Ingénierie	22 897.00 €	Conseil départemental	47 424.00 €
Maître d'œuvre	18 080.00 €	Conseil régional	11 000.00 €
Contrôle technique et CSPS	3 020.00 €	Autofinancement	104 473.00 €
Etude géotechnique	1 797.00 €		
Etudes topo	<i>A estimer</i>		
Travaux – Stade APD	140 000.00 €		
Phase 1 – Extension bâtiment	102 000.00 €		
Phase 2 – Extension mezzanine	10 000.00 €		
Phase 4 – Rétention d'eau	28 000.00 €		
<i>Dont ouvrages en bois essence douglas</i>	<i>10 000.00 €</i>		
<i>Dont ouvrages en bois essence sapin</i>	<i>30 000.00 €</i>		
TOTAL	162 897.00 €	TOTAL	162 897.00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède, le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** l'APD de l'extension de la ferme intercommunale du Chandalon, à ARCONSAT ;
- **Approuver** le plan de financement ci-avant ;
- **Autoriser** le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil départemental et du Conseil régional ;
- **Autoriser** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 19

Conseillers présents : 17

Représentés : 3

Non-participation : 0

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,

Maire de Châteldon

